






STRATIFIÉ REYSIPUR®

Agencement intérieur


 NEUF
 RÉNOVATION

Référentiel pour la qualité environnementale des bâtiments (Millésime 2015) Bureau (B) - Commerce (C) - Hôtellerie (H)

Le référentiel de certification contient différentes exigences relatives à l'ouvrage (son implantation, sa fonctionnalité, sa conception architecturale...) ainsi qu'aux matériaux, produits et équipements qui s'y intègrent. Le tableau ci-après présente, selon la structure du référentiel, les exigences que le produit Polyrey contribue à satisfaire et avec quel niveau de performance. Les pages suivantes détaillent chacune des exigences, ainsi que la façon dont le produit Polyrey est concerné et y répond. Un lien cliquable permet également d'accéder aux documents de preuves reliés à chaque exigence.

Cible		Sous-cible	Préoccupation - Contribution du produit Polyrey	Niveau	
	2	PRODUITS	2.1. Choix constructifs pour la durabilité et l'adaptabilité de l'ouvrage	2.1.1. Produit adapté à l'agencement intérieur 2.1.3. Produit à longue durée de vie (50 ans)	B P
			2.2. Choix constructifs pour la facilité d'accès lors de l'entretien et la maintenance de l'ouvrage	2.2.2. Produit facile à entretenir	P
			2.3. Choix des produits de construction afin de limiter les impacts environnementaux de l'ouvrage	2.3.1. Produit disposant d'une analyse en cycle de vie conforme* 2.3.3. Deux sites de fabrication en France 2.3.4. Produit à base de bois certifié PEFC™ ou FSC®	TP3 TP1 TP2
			2.4. Choix des produits de construction afin de limiter les impacts sanitaires	2.4.1. Produit disposant de mesures des émissions de COVT, de formaldéhyde et de substances CMR 1A et 1B* 2.4.2. Produit à très faibles émissions de COVT et de formaldéhyde* 2.4.3. Produit durable sans nécessité de traitement de préservation	B + TP1 TP3 + TP1 Non concerné
	4	ÉNERGIE	4.1. Réduction de la demande énergétique par la conception architecturale	4.1.1. et 4.1.2. Produit existant en coloris clairs limitant ainsi les besoins en éclairage artificiel	P
	10	CONFORT VISUEL	10.1. Optimisation de l'éclairage naturel	10.1.3. Produit favorisant l'éclairage par la lumière naturelle	(B) TP3 + TP3 (H) TP2
	12	QUALITÉ SANITAIRE	12.2. Création des conditions d'hygiène spécifiques	12.2.1. Produit facile à entretenir 12.2.3. Produit disposant de la garantie d'hygiène Sanitized®	P TP3
	13	QUALITÉ DE L'AIR	13.2. Maîtrise des sources de pollution de l'air intérieur	13.2.2. Identique au critère 2.4.1.* 13.2.3. Identique au critère 2.4.2.* 13.2.4. Identique au critère 2.4.3. 13.2.5. Produit à très faibles émissions de COVT et de formaldéhyde	TP1 TP4 Non concerné TP4

* Critère à points obligatoires pour le niveau TP de la cible.



Cible 2 - PRODUITS

Préoccupation	Exigence - Contribution du produit Polyrey - Documentation	
<p>2.1.1. Choisir des produits, systèmes ou procédés dont les caractéristiques sont vérifiées et compatibles avec l'usage</p>	Niveau B	<p>METTRE EN ŒUVRE DES PRODUITS DONT L'APTITUDE À L'EMPLOI A ÉTÉ VÉRIFIÉE.</p> <p>Produit adapté à l'agencement intérieur Influence directe : Le REYSIPUR® est conforme à la norme européenne EN438 attestant de son aptitude à l'usage en tant que panneau décoratif pour agencement intérieur. REYSIPUR® est conforme à la norme Européenne harmonisée EN438-7, et fait l'objet d'un marquage CE attestant de l'aptitude à l'emploi visé. En version ignifugée, le panneau REYSIPUR® fait l'objet d'un certificat de conformité CE délivré par un organisme accrédité par un membre de l'European Accreditation.</p> <ul style="list-style-type: none"> • FT - Technical data sheet Reysipur - FR - EN • PV - DOP - Reysipur CGF 6 mm - FR - EN • PV - DOP - Reysipur CGS 4 & 6 mm - FR - EN • PV - DOP - Reysipur CGS over 8 mm - FR - EN • ATT - Certificate of conformity LNE - Fire retardant - Reysipur - EN
<p>2.1.3. Adapter les choix constructifs aux durées de vie de l'ouvrage</p>	Niveau P	<p>RÉDIGER UNE NOTE JUSTIFICATIVE DÉMONTRANT QUE LES CHOIX EFFECTUÉS EN GROS ŒUVRE ET SECOND ŒUVRE SONT EN ADÉQUATION AVEC LES USAGES ET LES DURÉES DE VIE PRÉVISIONNELLE, COURTE, ET DE CHACUN DES PRODUITS, SYSTÈMES ET PROCÉDÉS.</p> <p>Produit à longue durée de vie (50 ans) Influence indirecte : La durée de vie de référence du REYSIPUR® est de 50 ans.</p> <ul style="list-style-type: none"> • ATT - FDES - Reysipur - FR • ATT - EPD - Reysipur - EN
<p>2.2.2. Choisir des produits, systèmes et procédés de construction faciles à entretenir et limitant les impacts environnementaux de l'entretien</p>	Niveau P	<p>ÉTABLIR LA LISTE DES PRODUITS ET/OU PROCÉDÉS NÉCESSAIRES À L'ENTRETIEN DES PRODUITS DE CONSTRUCTION. ET POUR LES REVÊTEMENTS INTÉRIEURS, METTRE EN ŒUVRE DES PRODUITS FACILES À ENTREtenir ET DONT L'ENTRETIEN EST À MOINDRES IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX.</p> <p>Produit facile à entretenir Influence directe : Le REYSIPUR® est facile à entretenir : - Surface non poreuse facile à nettoyer à l'eau chaude et à la vapeur, ainsi qu'avec tous les types de nettoyeurs usuels : <ul style="list-style-type: none"> • Pour le nettoyage quotidien, solutions savonneuses • Pour les tâches persistantes, solvants organiques (par exemple : nettoyeur vitre, acétone, alcool à brûler, essence, perchloréthylène, white spirit, dissolvant de vernis à ongles) • Pour les résidus de calcaire, solutions à base d'acide faible (par exemple : vinaigre ménager, acide acétique, citrique ou aminosulfonique dilués à 10 %). - Surface résistante qui ne craint ni la corrosion, ni l'oxydation, et qui ne nécessite aucune protection de surface additionnelle (peinture, laque...), ni d'entretien spécifique pendant sa vie en œuvre. - Structure TOUCH : anti-traces de doigt et réparable à la micro rayure.</p> <ul style="list-style-type: none"> • ATT - FDES - Reysipur - FR • ATT - EPD - Reysipur - EN • GUI - Maintenance and cleaning guidelines - Polyrey HPL - Reysipur - FR - EN
<p>2.3.1. Connaître les impacts environnementaux des produits de construction</p>	Niveau TP3	<p>CONNAÎTRE LES INDICATEURS D'IMPACT ENVIRONNEMENTAUX DES PRODUITS DE CONSTRUCTION, SELON LA NORME NF EN 15804+A1 OU TOUTE NORME ÉQUIVALENTE, POUR 100 % DES ÉLÉMENTS DE TOUS LES LOTS DE GROS ŒUVRE ET SECOND ŒUVRE.</p> <p>Produit disposant d'une analyse en cycle de vie conforme Influence directe : L'entreprise Polyrey a réalisé l'Analyse du Cycle de Vie (ACV) du REYSIPUR® conformément à la norme NF EN 15804:2012+A1:2014, déclaration environnementale individuelle.</p> <ul style="list-style-type: none"> • ATT - FDES - Reysipur - FR • ATT - EPD - Reysipur - EN
<p>2.3.3. Utiliser des matériaux et des produits permettant un approvisionnement de chantier le moins polluant en CO2</p>	Niveau TP1	<p>A MINIMA POUR LES PRODUITS ÉTUDIÉS EN 2.3.1., DÉFINITION D'UNE STRATÉGIE DE TRANSPORT DES MATÉRIEAUX ET PRODUITS : - DU LIEU DE PRODUCTION, TRANSFORMATION OU EXTRACTION, - JUSQU'AU CHANTIER, ... EN PRIVILÉGIANT LES FILIÈRES LES MOINS POLLUANTES, EN ÉMISSIONS DE CO2.</p> <p>Deux sites de fabrication en France Influence directe : Polyrey possède deux sites de production en France : Baneuil (24) et Ussel (19).</p>
<p>2.3.4. Mettre en œuvre un volume minimum de bois</p>	Niveau TP2	<p>METTRE EN ŒUVRE 60 dm³/m² SHON DE BOIS CERTIFIÉ PEFC™ OU FSC® DANS L'OUVRAGE.</p> <p>Produit à base de bois certifié PEFC™ ou FSC® Influence directe : Le REYSIPUR® est : - composé à 65 % de bois (sous forme de papier), à raison de 877 kg/m³ - tous nos produits peuvent être certifiés PEFC™ (10-34-97) ou FSC® CW (C068151) sur demande, garantie que le bois et les matières premières utilisés proviennent de forêts gérées durablement. (Selon certification de nos approvisionnements, dans la limite des stocks disponibles) Il intervient donc dans le calcul du volume de bois mis en œuvre dans l'ouvrage en référence à l'arrêté du 13 septembre 2010 fixant la méthode de calcul du volume de bois incorporé dans certaines constructions.</p> <ul style="list-style-type: none"> • ATT - PEFC Certificate - EN • ATT - FSC Certificate - EN • ATT - European Timber regulations RBUE - FR - EN



Cible 2 - PRODUITS

Préoccupation	Exigence - Contribution du produit Polyrey - Documentation	
<p>2.4.1. Connaître l'impact sanitaire des produits de construction vis-à-vis de la qualité d'air intérieur</p>	<p>POUR LES MATÉRIAUX EN CONTACT AVEC L'AIR INTÉRIEUR : - NE PAS ÉMETTRE PLUS DE 1 µg/m³ POUR CHACUNE DES 4 SUBSTANCES CMR 1 ET 2 DE L'ARRÊTÉ DU 30 AVRIL 2009, MODIFIÉ PAR L'ARRÊTÉ DU 28 MAI 2009 (SOIT LES SUBSTANCES CMR1A ET 1B SELON LE RÈGLEMENT EUROPÉEN CLP DE 2008) - CONNAÎTRE LA VALEUR D'ÉMISSIONS DE COVT ET DE FORMALDÉHYDE.</p>	
	<p>+ CONNAÎTRE LA VALEUR D'ÉMISSIONS DE SUBSTANCES CMR 1A ET 1B INTENTIONNELLEMENT INTRODUITES DANS LE PROCÉDÉ DE FABRICATION OU NATURELLEMENT PRÉSENTES DANS LES MATIÈRES PREMIÈRES UTILISÉES DANS LES PRODUITS, PRÉSENTES À PLUS DE 0,1 % EN MASSE, ET SUSCEPTIBLES DE MIGRER.</p>	
<p>Niveau B + TP1</p>	<p>Produit disposant de mesures des émissions de COVT, de formaldéhyde et de CMR1A et 1B Influence directe : Stratifié REYSIPUR® : - 100 % des substances CMR1A et 1B émettent moins de < 1 µg/m³ (non détecté < 0,5 µg/m³), selon l'arrêté du 30 avril 2009, modifié par arrêté du 28 mai 2009 (substances testées : trichloréthylène, benzène, phtalate de bis (2-éthylhexyle) et phtalate de dibutyle). - Émissions de COVT : Polyrey mesure les émissions de COVT de ses produits selon ISO16000-9 par un organisme indépendant accrédité COFRAC, membre de l'European Accreditation. Voir tableau en fin de cible 2.</p> <ul style="list-style-type: none"> • PV - Report of classification COV CMR Emissions - FR - EN • PV - Report of classification COV - Wall - Reysipur 	

Préoccupation	Exigence - Contribution du produit Polyrey - Documentation		
<p>2.4.2. Choisir les produits de construction pour limiter les impacts sanitaires de l'ouvrage</p>	<p>CHOISIR DES PRODUITS CONSTITUANT LES SURFACES SOLS/MURS/PLAFOND EN CONTACT AVEC L'AIR INTÉRIEUR DONT LES ÉMISSIONS DE COVT SONT INFÉRIEURES À 1000 µg/m³.</p>		
	<p>Niveau TP3</p>	<p>Produit à très faibles émissions de COVT Influence directe : Les émissions de COVT du REYSIPUR® en scénario Mur (scénarii définis par l'arrêté français d'Étiquetage des produits de construction du 19 avril 2011) sont < 1000 µg/m³. Voir tableau en fin de cible 2.</p> <ul style="list-style-type: none"> • PV - Report of classification COV - Wall - Reysipur 	
	<p>CHOISIR DES PRODUITS CONSTITUANT LES SURFACES SOLS/MURS/PLAFOND EN CONTACT AVEC L'AIR INTÉRIEUR DONT LES ÉMISSIONS DE COVT SONT INFÉRIEURES À 60 µg/m³.</p>		
	<p>Niveau TP1</p>	<p>Produit à très faibles émissions de formaldéhyde Influence directe : Les émissions de formaldéhyde du REYSIPUR® en scénario Mur (scénarii définis par l'arrêté français d'Étiquetage des produits de construction du 19 avril 2011) sont < 60 µg/m³. Voir tableau en fin de cible 2.</p> <ul style="list-style-type: none"> • PV - Report of classification COV - Wall - Reysipur 	

<p>2.4.3. Limiter la pollution par les éventuels traitements des bois</p>	<p>METTRE EN ŒUVRE DU BOIS QUI RESPECTE L'ARRÊTÉ DU 2 JUIN 2003 ET : - DONT L'ESSENCE EST NATURELLEMENT DURABLE, SANS TRAITEMENT PRÉVENTIF, POUR LA CLASSE DE RISQUE CONCERNÉE - OU TRAITÉ PAR UN PRODUIT CERTIFIÉ CTB P+ ADAPTÉ À LA CLASSE DE RISQUE.</p>	
	<p>Niveau : non concerné</p>	<p>Produit durable sans nécessité de traitement de préservation Influence directe : Le bois entrant dans la composition du REYSIPUR® n'est pas traité et ne nécessite aucun traitement préventif.</p> <ul style="list-style-type: none"> • DOC - Fiche d'information hygiène et sécurité Polyrey HPL - FR • DOC - Health and safety and technical data sheet for Polyrey HPL - EN

	COVT		FORMALDÉHYDE	
	CONCENTRATIONS MAXIMALES (µg/m³) MESURE À 28 JOURS			
REYSIPUR® SCENARIO MUR	< 1000	2,9 µg/m³	A +	< 60
				42 µg/m³
				A



Cible 4 - ÉNERGIE

Préoccupation	Exigence - Contribution du produit Polyrey - Documentation	
<p>4.1.1 et 4.1.2 Améliorer l'aptitude du bâtiment à réduire ses besoins énergétiques, en été comme en hiver</p>	<p>ASSURER UNE CONCEPTION BIOCLIMATIQUE.</p>	
	<p>Niveau P</p>	<p>Produit existant en coloris clairs limitant ainsi les besoins en éclairage artificiel Influence indirecte : La conception bioclimatique prend en compte le choix des revêtements intérieurs clairs. Le REYSIPUR® est disponible dans plus de 300 décors, notamment des coloris clairs (unis, bois, matières), ce qui permet de limiter les besoins en éclairage artificiel. Le REYSIPUR® contribue à obtenir des pourcentages de facteur de lumière du jour très performants. Son coefficient de réflexion lumineuse peut aller de 0,04 pour le décor N005 Noir jusqu'à 0,86 pour le décor B117 Blanc Artic.</p> <ul style="list-style-type: none"> • DOC - Light Reflectance Values



Cible 10 - CONFORT VISUEL

Préoccupation	Exigence - Contribution du produit Polyrey - Documentation	
<p>10.1.3. Disposer d'un éclairage minimal en lumière naturelle</p>	<p>RESPECTER UN FLJ MINIMUM (FACTEUR DE LUMIÈRE DU JOUR) POUR UN CERTAIN POURCENTAGE DE SURFACES.</p>	
	<p>Niveau (B) TP3+TP3 (H) TP2</p>	<p>Produit favorisant l'éclairage par la lumière naturelle Influence indirecte : Le calcul du facteur de lumière du jour s'effectue en prenant en compte différents paramètres dont le coefficient de réflexion lumineuse des sols, murs et plafonds. Avec sa large gamme de plus de 300 décors (unis, bois, matières), le REYSIPUR® contribue à obtenir des pourcentages de lumière du jour performants : Son coefficient de réflexion lumineuse varie de 0,04 pour le décor N005 Noir jusqu'à 0,86 pour le décor B117 Blanc Artic.</p> <ul style="list-style-type: none"> • DOC - Light Reflectance Values



Cible 12 - QUALITÉ SANITAIRE

Préoccupation	Exigence - Contribution du produit Polyrey - Documentation	
12.2.1. Créer les conditions d'hygiène spécifique (hors locaux d'entretien)	PRENDRE DES DISPOSITIONS ARCHITECTURALES ET TECHNIQUES POUR LA LOCALISATION ET LA CONCEPTION DES LOCAUX D'ENTRETIEN AFIN DE FACILITER LE NETTOYAGE DE L'OUVRAGE, ET Y CRÉER LES CONDITIONS D'HYGIÈNE DE BASE.	
	Niveau P	<p>Produit facile à entretenir</p> <p>Influence directe : Le REYSIPUR® est facile à entretenir :</p> <ul style="list-style-type: none"> - surface non poreuse facile à nettoyer à l'eau chaude et à la vapeur, ainsi qu'avec tous les types de nettoyeurs usuels : <ul style="list-style-type: none"> • pour le nettoyage quotidien, solutions savonneuses • pour les tâches persistantes, solvants organiques (par exemple : nettoyeur vitre, acétone, alcool à brûler, essence, perchloréthylène, white spirit, dissolvant de vernis à ongles) • pour les résidus de calcaire, solutions à base d'acide faible (par exemple : vinaigre ménager, acide acétique, citrique ou aminosulfonique dilués à 10 %). - surface résistante qui ne craint ni la corrosion, ni l'oxydation, et qui ne nécessite aucune protection de surface additionnelle (peinture, laque...), ni d'entretien spécifique pendant sa vie en œuvre. - structures TOUCH : anti-traces de doigts et réparable à la micro rayure. <ul style="list-style-type: none"> • DOC - Fiche d'information hygiène et sécurité Polyrey HPL - FR • DOC - Health and safety and technical data sheet for Polyrey HPL - EN • GUI - Maintenance and cleaning guidelines - Polyrey HPL - Reysipur - FR - EN
12.2.3. Choisir des matériaux limitant la croissance fongique et bactérienne	POUR AU MOINS 80 % DES SURFACES COUVERTES PAR LES ÉLÉMENTS DE LA FAMILLE DES REVÊTEMENTS INTÉRIEURS (SOL, MUR, PLAFOND), Y COMPRIS LES PRODUITS DE FINITION, CONNAÎTRE LES CARACTÉRISTIQUES HYGIÉNIQUES DE CES PRODUITS VIS-À-VIS DE LA CROISSANCE BACTÉRIENNE ET FONGIQUE.	
	Niveau TP3	<p>Produit disposant de la garantie d'hygiène Sanitized®*</p> <p>Influence directe : Le REYSIPUR® dispose d'une protection active antibactérienne à base d'ions d'argent intégré dans le matériau. Cette protection ralentit la prolifération de bactéries tout au long de la durée de vie du matériau. 99 % des bactéries testées détruites en 24 h.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Inorganique - Agréé contact alimentaire par la Food Drug Administration - Sans nanoparticule - Conforme à la réglementation européenne sur les Biocides <p>* <i>Les structures Touch profitent de propriétés antibactériennes par nature et ne nécessitent pas le label Sanitized®. Un rapport d'essai d'efficacité antibactérienne est disponible.</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • PV - Sanitized antibacterial efficiency report for Panoprey - FR - EN • PV - Antibacterial efficiency report for Polyrey HPL Touch - FR - EN • ATT - REACH conformity report on biocidal substances - FR - EN • ATT - Certificate of conformity for food contact - Panoprey - EN • ATT - Certificate of conformity for food contact - Polyrey HPL Touch - FR - EN



Cible 13 - QUALITÉ DE L'AIR

Préoccupation	Exigence - Contribution du produit Polyrey - Documentation	
13.2.2. Connaître l'impact sanitaire des produits de construction vis-à-vis de la qualité d'air intérieur	Niveau TP1	Identique au critère 2.4.1.
13.2.3. Choisir les produits de construction pour limiter les impacts sanitaires de l'ouvrage	Niveau TP4	Identique au critère 2.4.2.
13.2.4. Limiter la pollution par les éventuels traitements des bois	Niveau : non concerné	Identique au critère 2.4.3.
13.2.5. Maîtriser l'exposition des occupants aux polluants de l'air intérieur	RÉALISER UNE MESURE DE QUALITÉ D'AIR PORTANT SUR DIFFÉRENTS POLLUANTS (DONT LES COVT ET LE FORMALDÉHYDE) ET RESPECTER CERTAINES VALEURS DE RÉFÉRENCE SANITAIRE.	
	Niveau TP4	<p>Produit à très faibles émissions de COVT et de formaldéhyde</p> <p>Influence indirecte : Compte-tenu des très faibles émissions de COVT (2,9 µg/m³ scénario Mur) et de formaldéhyde (42 µg/m³ scénario Mur) du REYSIPUR®, la mise en œuvre de ce produit contribue positivement au respect des valeurs référence sanitaire indiquées.</p> <ul style="list-style-type: none"> • PV - Report of classification COV - Wall - Reysipur

MY EXPERT



Conseil
environnement

N'hésitez pas à nous contacter.
Notre équipe est à votre disposition
pour vous conseiller et vous accompagner.
polyrey.france@polyrey.com - Tel : 05.53.73.56.89

TÉLÉCHARGEZ
L'ENSEMBLE
DES DOCUMENTS
DE PREUVE ICI :

